

Les cloches de Saint-Cergue

Le 4 juillet 1786 eut lieu une première assemblée pour « délibérer au sujet des mesures à prendre pour le rétablissement de la cloche de dite commune qui a été trouvée se casser ce même jour 4 juillet 1786 par le régent de l'école et cela en la sonnante pour dire l'école » Il fut décidé de faire appel à Sieur **Jean-Daniel Dreffet, maître fondeur à Genève**, qui s'engagea à fondre la vieille cloche pour 2 batz la livre et à rendre une neuve du même poids à 10 batz la livre. Le fondeur devait en outre aider à la monter dans le beffroi et la garantir un an et un jour.

Après réflexion, le 20 août 1786, on décida de commander deux cloches, une petite et une grosse. Dans le même temps on décida de refaire la charpente du clocher. On fit appel au charpentier **François-Louis Treboux** et à deux conseillers qui eurent la charge d'aller au bois du Corps de Garde reconnaître et marquer les plantes de sapins nécessaires.

Le 24 février 1787, reconnaissance des nouvelles cloches. Elles furent reconnues bonnes. La grosse pesait 1450 livres $\frac{1}{3}$ et la petite 287 livres $\frac{2}{3}$ et Dreffet reçut un acompte de 432 f. sur les 638.16 f. qui lui étaient dus. On décida également de payer 6 batz aux douze personnes qui avaient aidé à monter les cloches et de payer la note du « vin qui s'était porté aux clocher ».

Le 24 février 1788, la commune paya les 206 francs 16 sols qui restaient à payer au fondeur.

Le 5 mars 1787, on nomma un nouveau sonneur. La liste des sonneries qu'il avait à effectuer était longue : culte, catéchisme, prière, séance de municipalité, mariage, corvée, école et enfin alarme incendie.

En 1797, soit exactement 10 ans après son installation, la petite cloche se brisa. On fit cette fois –ci appel au **Sieur Dreffet de Vevey**, peut-être le fils du précédent, pour refondre la cloche et en fournir une nouvelle. Une troisième cloche plus petite que les deux autres, fut hissée dans le clocher en 1938.

Le 24 mars 1811 « suite à la commission qui avait été donnée au syndic pour prendre des renseignements pour faire établir une pompe à feu pour la commune, il a procuré une lettre de la part de son beau-frère Dreffet maître fondeur à Vevey par laquelle l fournissait une pompe dont tous les charronnages seraient tous en bon bois de frêne et d'orme, le balancier en fer, toute le dedans de la caisse garni en fort cuivre, avec 50 pieds de tuyaux... qui poussera l'eau à 10 pieds de hauteur et d'éloignement... »